

Guide des études

DEUST Intervention Sociale

Conduite de projets et
Accompagnement social

2023-2024

FCU Côte d'Opale Site de Dunkerque

FCU Côte d'Opale Dunkerque
Centre Universitaire des Darses
189 B, avenue Maurice Schumann – BP 5526
59379 Dunkerque

Table des matières

1. L'organisation de la formation.....	6
1.1. Vos contacts	6
1.2 Déroutement.....	6
1.3 Planning et accès aux documents	7
2. Le contenu de la formation	7
2.1. Les objectifs généraux de la formation.....	7
2.2 - 1ère année	8
2.3. 2ème année	10
3. Le règlement des études.....	11
3.1 Principes généraux.....	11
3.2 Contrôle des connaissances	12
3.3 Modalités de délivrance du DEUST Intervention Sociale	13
4. L'unité d'Application Professionnelle : le stage.....	15
5. L'unité de conduite de projets : le projet tuteuré.....	17
6. Ressources ULCO	17
7. La vie de l'étudiant.....	18
6.1 Le bureau de la vie étudiante.....	18
6.2 La Bulco.....	18
6.3 La carte Pass Sup.....	19
6.4 Handicap'ulco	19
8. ANNEXE : Pole Emploi.....	21

Préambule : l'intervention sociale, un secteur en mutation et en permanente évolution

La fédération internationale du travail social a adopté en 2000 la définition suivante « la profession de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines, la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes de droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession ».

Face à des enjeux de société de plus en plus cruciaux et complexes, les acteurs impliqués dans le domaine du social sont investis non seulement de responsabilités de gestion mais également de la conduite de changement.

Les métiers du travail social ont en effet connu des mutations importantes notamment depuis les années 80, avec le développement des métiers de la ville comme la médiation ou l'insertion par l'activité économique.

En effet, les demandes adressées aujourd'hui aux différents services sociaux, en raison du vieillissement de la population, de l'exclusion, de la vulnérabilité sociale de nombreuses personnes, de la précarité des emplois, de la difficulté à appréhender les questions relatives à la jeunesse, sont multiples et très complexes.

La filière Intervention Sociale s'inscrit en droit fil des mutations du travail social et a pour objectif de former des acteurs du secteur " social " au sens large du terme, nouveaux métiers de l'intermédiation, de l'accompagnement de projet dans les champs de l'intervention sociale, de l'insertion sociale et professionnelle, du secteur des services à la personne et du développement social.

C'est dans cette logique de mutation du travail social qu'un Bloc de compétences « Médiation Numérique et Pouvoir d'agir » a été intégré dans la seconde année du DEUSTIS. Cette intégration a été formalisée à partir de l'unité d'enseignement : UE12 Médiation numérique et pouvoir d'agir. Celle-ci vise à développer des compétences d'accompagnement des publics éloignés des usages numériques afin de réduire les effets de la fracture numérique en matière d'accès aux droits. Cette UE est également accessible à d'autres publics (salariés, DE).

Le groupe de formation continue permet d'accueillir jusqu'à 25 personnes (salariés en contrat de professionnalisation, demandeurs d'emploi, salariés en CPF et transition pro, personnes engagées dans un processus VAE). Son fonctionnement est adapté au rythme de travail des étudiants salariés.

1. L'organisation de la formation

1.1. Vos contacts

<p><u>Président de jury</u> Mr Hervé FLANQUART</p> <p><u>EQUIPE PEDAGOGIQUE :</u> <u>Responsable pédagogique</u> Mr Willy Duchateau willy.duchateau@univ-littoral.fr 06.46.58.42.75</p> <p><u>Coordinatrice Alternance</u> Mme Hélène Denolf Helene.denolf@univ-littoral.fr 06.63.30.98.42</p> <p><u>Chargée d'alternance</u> Mme Bérénice Beck berenice.beck@univ-littoral.fr 06.31.58.64.49</p> <p><u>Assistante pédagogique</u> Mme Emilie Skrzypczak Emilie.skrzypczak@univ-littoral.fr 03.28.23.70.82</p>	<p>Localisation de la formation</p> <p>FCU site de Dunkerque Université du Littoral Côte d'Opale Centre universitaire des Darses 189 B, avenue Maurice Schumann – BP 5526 59379 Dunkerque Tel 03.28.23.70.80 Mail : fcu@univ-littoral.fr</p> <p>Citadelle 220 avenue de l'Université BP 5526 59 379 Dunkerque Cedex +33 (0)3 28 23 70 00</p>
--	--

1.2 Déroulement

La formation se déroule du 21 septembre 2023 au 05 juillet 2024. Elle comporte :

- 1^{ère} année : 476 heures de face à face pédagogique et 154 heures de stage en entreprise.
- 2^{ème} année : 482 heures de face à face pédagogique et 300 heures de stage en entreprise.

Les cours se déroulent le jeudi, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h30.

Le reste de la semaine est consacré au projet tuteuré (120 heures de travail personnel) et à la réalisation de la mission de stage. Dans le cas exceptionnel où le stage de deuxième année démarre tardivement, la soutenance du rapport de stage sera programmée début septembre dans la mesure où la durée de 300 heures a été respectée.

Co-Vid et continuité pédagogique

Suite à la situation sanitaire liée au Co-Vid 19, en cas de fermeture de groupe pour une quatorzaine ou septaine, la continuité pédagogique sera assurée à distance via les outils de l'ULCO : Moodle, ZOOM, etc.

1.3 Planning et accès aux documents

Le **planning** de la formation est consultable en ligne via ADE.

Des documents de cours, des informations sont également transmis par le biais de la plateforme de l'ULCO « **Moodle** » sur le site dédié à la formation « DEUST I.S 1^{ère} année » ou « DEUST I.S 2^{ème} année ». (ent.univ-littoral.fr)

2. Le contenu de la formation

2.1. Les objectifs généraux de la formation

Le DEUSTIS sanctionne un premier cycle de formation aux méthodes scientifiques et aux langages fondamentaux et d'apprentissage d'une qualification professionnelle correspondant à 120 crédits ECTS.

Les enseignements dispensés en vue de ce diplôme sont ouverts conjointement aux étudiants en formation initiale ou continue.

Les enseignements visent à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les méthodes nécessaires à la fois à une entrée immédiate dans la vie active et à une éventuelle poursuite ou reprise d'études supérieures.

Le diplôme est délivré aux étudiants dont les aptitudes et les connaissances en ces domaines ont été vérifiées.

Les étudiants titulaires de ce diplôme peuvent être admis à titre individuel à compléter leur formation en vue d'obtenir un autre diplôme de premier cycle, par décision du président ou du directeur de l'établissement d'accueil, prise sur avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

Savoirs Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes politiques et dispositifs du secteur social et du développement social • Les différents enjeux et problématiques des publics et du territoire • Les différents métiers du secteur social (sectoriels ou territorialisés) • Les différentes structures et métiers du secteur de l'aide à la personne • Les différentes structures et métiers de l'animation sociale • Les sciences humaines (sociologie) et la psychologie ainsi que les différentes techniques de médiation, de communication et d'animation • Les bases de la méthodologie de projet
Savoir faire Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire un projet individuel et/ou collectif (incluant les différentes phases / techniques de la méthodologie de projet) visant à l'insertion sociale et professionnelle • Manager et animer une équipe • Repérer, comprendre et analyser les besoins d'une personne et/ou d'un groupe de personnes en vue de mettre en place des actions/projets adaptés • Travailler en équipe et en partenariat (réseaux) • Savoir communiquer, valoriser un projet, une action • S'exprimer en public, adapter son langage, animer des temps de travail ou des activités selon différentes techniques

2.2 - 1^{ère} année

UE et modules	Crédits européens par module et UE	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (en heures)	Modalités de contrôle
UE 1 Territoires et acteurs	3	Connaître les principaux acteurs présents sur le territoire dans le secteur social, notamment dans le champ de l'animation et de l'aide à la personne	Analyse d'un territoire	21 h	Contrôle continu
	3	Développer des méthodes d'analyse de contextes professionnels relatifs à l'IS	Analyse des organisations	21 h	Contrôle continu
	3	Connaissance actualisée des politiques publiques conduites sur un territoire donné	Les politiques sociales locales	21 h	Contrôle continu

UE2 Le secteur de l'intervention sociale	2	Identifier les métiers du social avec une attention particulière aux métiers de l'aide à la personne et de l'insertion sociale et professionnelle	Les métiers de l'intervention sociale	21 h	Contrôle continu
	3	Analyser les problèmes sanitaires et sociaux	Problématiques et enjeux dans le domaine du sanitaire et social	21 h	Contrôle continu
	3	Acquérir des pratiques professionnelles relatives aux secteurs du social et de l'insertion professionnelle	Connaissance du secteur social-animation	21 h	Contrôle continu
UE3 Connaissance des publics	6	Prendre connaissance des spécificités des publics : petite enfance/enfance/jeunesse/personnes âgées/personnes en situation de handicap	Caractéristiques des publics	49 h	Contrôle continu
	2	Prendre en compte les principes fondamentaux de la psychologie dans l'approche des publics	Introduction à la psychologie	14 h	Contrôle continu
UE 4 Les outils de la communication	1	Apprendre à communiquer avec différents publics	Les principes de la communication	14h	Contrôle continu
	2	Développer des compétences relationnelles et de gestion de groupe	Communication interpersonnelle	14h	Contrôle Continu
	3	Acquérir des compétences relatives aux activités de médiation	Médiation	21h	Contrôle continu
UE 5 Conduite de projets	3	S'initier à la conduite de projet dans le champ du social	Les outils de gestion de projet	30h	Contrôle continu
	4	Elaborer un projet partenarial territorial	Conduite de projet tuteuré	20h	Soutenance Orale
	1	S'approprier les principaux modes de gestion d'une association	Vie associative	14h	Contrôle continu
UE 6 Les modalités d'intervention du référent social	3	Etre en capacité d'animer un groupe à partir de techniques d'animation adaptées	Initiation aux techniques d'animation collective	28h	Contrôle continu
	3	Acquérir les démarches et méthodes relatifs au projet d'accompagnement	Démarches et méthodes d'accompagnement personnalisé	28h	Contrôle continu
UE 7 Communication professionnelle	3	Conforter ses aptitudes en expression écrite et orale	Expression écrite et orale	28 h	Contrôle continu
	2	Préparer le passage du B2I en 2 ^{ème} année	Informatique	28 h	Contrôle continu
	2	Pouvoir s'exprimer avec des publics étrangers pour les accompagner	Anglais	24 h	Contrôle continu
UE 8 Application professionnelle	6	Etre en mesure d'organiser la rédaction de son rapport de stage	Accompagnement au stage	21 h	Soutenance orale
	2	Identifier les compétences déployées Travailler sur les fiches métiers Option Label citoyen : Implication associative	Projet Professionnel Personnel	17 h	Contrôle continu

	60			476h	
--	----	--	--	------	--

2.3. 2^{ème} année

UE et modules	Crédits européens par module et UE	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (en heures)	Modalités de contrôle
UE9 Publics et Institutions	3	Prendre connaissance des mécanismes relatifs à l'organisation interne des structures d'intervention sociale	Sociologie des organisations	25 h	Contrôle continu
	4	Développer ses connaissances dans les champs de l'intervention sociale	Connaissance des publics et institutions	40 h	Contrôle continu
	3	Mener des analyses de territoires à partir des sciences humaines et sociales	Initiation aux sciences humaines et sociales	20 h	Contrôle continu
UE10 Les métiers du social	6	Connaissance des métiers et des méthodes du travail social	Les aides sociales dans le secteur de l'IS	30h	Contrôle continu
	4	Connaître les méthodes de travail en réseau dans les secteurs aide à la personne et animation sociale	Travail en réseau et dynamiques partenariales	20h	Contrôle continu
	2	S'initier aux techniques d'animation d'équipes de salariés ou de bénévoles	Management et gestion d'équipe	25h	Contrôle continu
UE11 Conduite de projets	5	Apprendre à conduire un projet dans les domaines de l'intervention sociale	Projet tuteuré	20 h	Soutenance orale
	2	Connaître les modalités de gestion et de fonctionnement des projets associatifs	Conception de projet à dimension collective	30 h	Contrôle continu
UE 12 Médiation numérique et pouvoir d'agir	4	Identifier les métiers et dispositifs dédiés à lutter contre la fracture numérique	Droit et numérique	49h	Contrôle continu
	5	Faire évoluer ses pratiques professionnelles en fonction des différents usages relatifs au numérique	Méthodes et techniques d'intervention	56h	Contrôle continu
	4	Inscrire son action d'accompagnement dans un processus participatif et inclusif	Démarche d'autonomisation et action citoyenne	45h	Contrôle continu
UE 13 Application professionnelle	9	Valoriser les compétences déployées dans le cadre du stage	Accompagnement au stage	25 h	Soutenance orale
	2	Identifier les compétences transférables : sociales, techniques et professionnelles Option Label citoyen : Implication	Portefeuille de compétences	17 h	Contrôle continu
UE 14 Stratégie et outils de communication	2	Conforter sa communication à partir des techniques d'expression écrite et orale	Expression écrite et orale	30 h	Contrôle continu
	2	S'approprier les modalités de communication dans l'entreprise, les techniques d'animation de groupe, la conduite de réunion	Communication interpersonnelle, médiation	30h	Contrôle continu

	3	Renforcer son répertoire d'outils de prise en charge des publics	Anglais pour l'accueil et l'accompagnement des publics étrangers	20h	Contrôle continu
	60			482h	

3. Le règlement des études

3.1 Principes généraux

Les étudiants quel que soit leur statut se conformeront au règlement intérieur du FCU Littoral et de l'ULCO. Ce règlement est affiché à l'accueil du site FCU de Dunkerque.

Absences en cours :

- Dans le cas d'une **absence prévisible**, l'étudiant doit en informer par avance le secrétariat pédagogique en présentant les **justificatifs** et les convocations officielles au secrétariat du FCU.
- Dans les autres cas, **l'absence doit être signalée et justifiée par un document officiel dans les deux jours ouvrables à compter du début de l'absence**. Au-delà de deux jours, l'absence est considérée injustifiée. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence.
- Le contrôle de l'assiduité est attesté par la signature de la feuille d'émargement.
- L'assiduité est par ailleurs contrôlée par Pôle Emploi, pour connaître les justificatifs attendus par leur service, veuillez-vous référer à la circulaire jointe en annexe.

Absences en entreprise

L'étudiant se conformera aux règles fixées dans son contrat ou sa convention ainsi qu'au règlement intérieur de l'entreprise. Aucune absence injustifiée ne peut être admise. En cas d'arrêt de travail, il en informera le secrétariat du FCU.

Chaque étudiant se doit de respecter les intervenants et les consignes données tant dans le cadre du déroulement des cours que dans les locaux d'accueil. Il sera notamment impératif de **respecter les règles fixées quant à l'usage des outils numériques** (smartphone, tablettes, ordinateur portable).

Un enseignant peut exclure de la séance pédagogique un étudiant à cause de son retard, de son comportement, de ses propos... Dans ces conditions, l'absence est considérée comme injustifiée.

3.2 Contrôle des connaissances

3.2.1

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant.

Les modalités de ce contrôle tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants accueillis au titre de la formation continue.

3.2.2

Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

3.2.3

Le contrôle des connaissances est organisé dans **chacun des modules** des différentes unités d'enseignement par **chaque enseignant**.

L'enseignant peut prendre en compte s'il le souhaite la **qualité de la participation et/ou l'assiduité** dans son évaluation.

Les modalités de contrôle sont communiquées aux étudiants au début de la formation.

Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle. En cas d'absence justifiée, l'étudiant prend l'initiative de contacter dès que possible Madame Skrzypczak ET Willy Duchateau AINSI que l'enseignant concerné. Afin de préserver l'égalité de traitement au sein du groupe, un contrôle de rattrapage ou toute autre adaptation sera définie et communiquée.

3.2.4

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale (1^{ère} session) et une session de rattrapage (2^{ème} session) après une première publication des résultats.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

3.2.5

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année précédente.

Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en DEUST 1 et 2 est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

3.2.6

Tout aménagement spécifique d'épreuve ne pourra être effectué que s'il a été validé par la cellule handicap de l'ULCO en amont de l'entrée en formation.

Pour plus d'infos : <http://www.univ-littoral.fr/campus/handicap.htm>

3.3 Modalités de délivrance du DEUST Intervention Sociale

3.3.1

Les règles de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2 à L. 612-3 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- l'arrêté du 4 novembre 2016 sur le CLES ;

Stages (selon le statut de l'étudiant) :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
- code du travail
- code de la Sécurité sociale
- loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

- l'adoption par la CFVU du 28/03/2017

3.3.2

Validation du DEUST

Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de DEUST selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits.

Le diplôme s'obtient à la fois par :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement et,
- une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 aux deux modules suivants :
 1. DEUSTIS1 : « Conduite de projet tuteuré » UE5 et « Accompagnement au stage » (UE8)
 2. DEUSTIS2 : « Projet tuteuré » (UE11) et « Accompagnement au stage » (UE13),

Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne égale ou supérieure à l'un de ces deux modules, le DEUSTIS n'est pas validé.

3.3.3

Le DEUST Intervention Sociale est un diplôme homologué au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation (niveau 5 nomenclature européenne).

- Le DEUST Intervention Sociale se déroule sur deux années universitaires (de septembre à juin).
- Un premier jury se tient en Juillet.
- Le deuxième jury a lieu en Septembre.
- Les sessions de rattrapage se déroulent en juin-juillet et septembre.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Lorsque l'étudiant n'a pas satisfait au contrôle des connaissances, il peut conserver (de la première session à la seconde) à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

3.3.4

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du DEUST2 dans le cadre de l'obtention du DEUST,

- Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
- Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- Attribution de la mention Bien : moyenne générale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

4.L'unité d'Application Professionnelle : le stage

Dans le cadre du Deust Intervention Sociale, l'étudiant doit effectuer une période de professionnalisation soit à travers un stage, soit à travers un contrat de professionnalisation ou sur le lieu de travail. Cette période de mise en œuvre de ses connaissances dans le cadre d'une organisation (entreprise, association, institution etc.) doit amener l'étudiant en seconde année à

réaliser, entre autres, une mission définie en collaboration avec les responsables de l'entreprise.

Le choix du terrain de stage doit être validé par le responsable pédagogique.

Ce choix est motivé par la cohérence entre les objectifs du programme, les objectifs d'apprentissage de l'étudiant et la pratique du travail social.

En **1^{ère} année** le stage se réalise sur une durée de 154h minimum :

- De Janvier à avril 2023 (sous réserve de validation par l'équipe pédagogique)

En **2^{ème} année** le stage se réalise sur une durée de 300h minimum :

- De Novembre 2022 à mai/juin 2023 (sous réserve de validation par l'équipe pédagogique)

Une **convention** sera établie entre la FCU, l'entreprise d'accueil et le stagiaire via l'application P-stage.

Un formulaire de pré-saisie vous a été transmis lors de votre pré-rentree, il est également disponible dans le livret d'accueil du stagiaire en formation continue.

Ce document est à compléter avec votre entreprise.

Attention, pour pouvoir saisir votre demande de convention sur P-stage (accessible via l'ENT), vous devez impérativement être inscrit à l'Université. Vous trouverez un schéma détaillant le processus de convention en annexe du guide des études.

La convention de stage ne concerne que les stagiaires de la formation professionnelle, toutefois nous demandons aux alternants de compléter le formulaire de pré-saisie et de le transmettre au responsable pédagogique pour validation. Elle permet de désigner un « tuteur entreprise » et de rappeler les engagements de chaque partie (Entreprise, Université/FCU, étudiant).

Elle implique la réalisation d'un rapport de stage en 1^{ère} et 2^{ème} année dont l'objet est de présenter une analyse de la situation professionnelle (DEUST1) et la description d'une mission réalisée pendant l'alternance (DEUST2).

Suivi des stages et validation du rapport pour la soutenance :

Pour le DEUST1 :

Le tuteur pédagogique, par défaut est l'enseignant en charge du cours d'accompagnement au stage.

Si la note obtenue à la soutenance est inférieure à 8/20, l'année ne sera pas validée et un entretien avec l'équipe pédagogique sera prévu pour reconsidérer le projet d'études.

Pour le DEUST2 :

Un tuteur pédagogique sera désigné pour chaque étudiant.

Dans le cadre de ce tutorat, des échanges et une réunion dans l'entreprise sont prévus.

Le tuteur pédagogique, en lien avec le tuteur entreprise, a la responsabilité de valider ou non le rapport de stage (sur la base d'un plan détaillé puis d'une version quasi définitive du rapport) et donc de valider le passage ou non en soutenance

- Si le mémoire est déclaré « non soutenable » par les tuteurs, la note par défaut sera 0. Néanmoins, il sera possible pour l'étudiant de soutenir lors de la session de rattrapage (2ème session).
- Si la note obtenue au stage est inférieure à 10, l'année ne sera pas validée.

Assiduité en entreprise

Vous recevrez un document que vous remplirez mensuellement et ferez signer par votre tuteur de stage. Ce dernier le transmettra à Mme Skrzypczak par email. Vous aurez à charge de lui déposer l'original lors de votre retour en cours

Option Label citoyen

Le Label citoyen repose sur l'implication de l'étudiant au sein d'une association d'étudiants comme ADEIS ou toute autre association.

C'est une option, un travail de restitution de l'implication associative est prévu en fin d'année universitaire lors d'une soutenance notée sur 20.

Tous les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour la validation de la LPIS.

Il est possible de valoriser au maximum deux engagements associatifs.

5.L'unité de conduite de projets : le projet tuteuré

En plus du stage, le **projet tuteuré** viendra compléter le module d'application professionnelle de l'étudiant à travers la réalisation d'un projet concret (en équipe d'étudiants) donnant lieu à la réalisation d'un dossier et la tenue d'une soutenance.

La conduite du projet pourra nécessiter des temps d'implication en dehors des enseignements et de l'alternance.

6.Ressources ULCO

Ressources numériques

- Les étudiants seront invités à utiliser les ressources disponibles sur le portail de l'ULCO (plate-forme Moodle, BULCO, Mysup) dans le cadre de leurs travaux de recherche et des applications professionnelles.
- L'actualité des travaux et de la filière fera également l'objet de communication sur le site de la FCU

- Afin d'animer la vie étudiante de la filière, de créer un réseau de professionnels issus de la filière IS, les étudiants pourront intégrer l'association ADEIS.

7. La vie de l'étudiant

6.1 Le bureau de la vie étudiante

Parce que la vie étudiante ne se limite pas aux amphithéâtres, le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) a pour mission de t'accompagner dans tout ce qui sort du cadre des cours. Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs.

Vous avez ...

- envie d'organiser des animations sur le campus (rencontres sportives ou culturelles),
- envie de participer aux manifestations organisées par le BVE (rentrée, journées thématiques),
- envie de vous investir dans la vie de l'ULCO (étudiants élus, label citoyen, emplois étudiants),
- des difficultés sociales et/ou financières,
- besoin d'aide pour votre asso étudiante (aide logistique, subventions),
- besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de vos études ([en raison de problèmes de santé](#)).

Permanences

Lundi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h

Pour toute demande d'aides financières (exonération des frais d'inscriptions), vous pouvez contacter l'assistante sociale de l'ULCO Mme Lemaire : **+33 (0)3 28 23 68 60**

6.2 La Bulco

La BULCO (Bibliothèque Universitaire du Littoral Côte d'Opale) met à votre disposition plus de 15 000 documents toutes disciplines confondues dans les bibliothèques réparties sur les sites, ainsi que de nombreux services.

A votre disposition

- D'importantes collections de manuels, livres de référence, revues, DVD, cartes, mais aussi des films, des BD, des romans.

- Des ordinateurs en accès libre et des tablettes (sur présentation de la carte d'étudiant)
- Des salles de travail en groupe et l'accès au wifi
- Vous pouvez emprunter avec votre carte multi-services CMS jusqu'à 10 livres (ou 10 revues) et 3 DVD pour 2 semaines et prolonger 1 fois sur e-BULCO à partir de votre compte lecteur.

<https://www.bulco.univ-littoral.fr/>

BU de Dunkerque ouverte

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Me samedi de 9h à 12h45

Responsable Arnaud BRAND

55, Avenue de l'Université B.P. 95250

59 379 Dunkerque cedex 1

Tél. : 03 28 23 74 74 – Fax : 03 28 23 75 53

6.3 La carte Pass Sup

Pour bénéficier des services du CROUS, vous allez recevoir sur votre messagerie institutionnelle un mail d'activation permettant l'accès à un compte IZLY.

ATTENTION : Ce mail d'activation vous est envoyé UNIQUEMENT sur votre messagerie institutionnelle : prenom.nom@etu.univ-littoral.fr

Même si vous n'êtes pas encore réinscrit à l'ULCO, vous devez d'ores et déjà activer votre compte IZLY.

Une fois votre compte IZLY activé, vous pourrez alors recharger le porte-monnaie en ligne ou via un smartphone. Même si vous n'avez pas encore votre nouvelle carte, vous pouvez payer en QR Code via l'appli IZLY. A la rentrée, dès réception de votre nouvelle carte, vous n'aurez plus besoin d'activer ce compte.

Pour plus d'informations sur les services et la nouvelle monétique IZLY : www.pass-sup-Inf.fr

Vous n'avez pas reçu le mail d'activation de votre nouvelle carte

- 1 - Connectez-vous sur <http://www.izly.fr>
- 2 - Cliquez sur le bouton "Se connecter" en haut à droite.
- 3 - Cliquez sur le lien "Recevoir à nouveau l'e-mail d'activation du compte"
- 4 - Saisissez votre adresse mail "prenom.nom@etu.univ-littoral.fr"

6.4 Handicap'ulco

Cette équipe polyvalente se mobilise pour compenser au mieux vos difficultés quotidiennes en cas de handicap en mettant en œuvre des moyens matériels et humains. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens par exemple :

- des copies de cours,
- des aménagements de salles d'examen selon le handicap présenté,
- un accompagnement étudiant adapté aux besoins,
- l'accès à des matériels et des supports pendant les cours et examens pour compenser tout ou partie du handicap,
- un temps de composition majoré.

Demande d'aménagement

Contactez l'équipe dès votre inscription et au plus tard à la rentrée. **ATTENTION, seules les demandes adressées en début d'année universitaire pourront être étudiées !**

SUMPPS

+33 (0)3 28 23 71 61

santecampus@univ-littoral.fr

Bureau de la Vie Étudiante (BVE)

+33 (0)3 28 23 73 46

+33 (0)3 28 23 74 41

handicap.etudiants@univ-littoral.fr

« Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



8.ANNEXE : Pole Emploi

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI ET COMMENCEZ UNE FORMATION.

QUELS SONT VOS DROITS ET OBLIGATIONS EN TANT QUE STAGIAIRE ?

Votre centre de formation s'engage à mettre à votre disposition les conditions nécessaires au bon déroulement de la formation.

En ce qui vous concerne, vous vous engagez à :

- *fournir les documents nécessaires à votre rémunération de stagiaire de la formation professionnelle au plus tard le 1er jour de la formation.*
- *suivre la formation avec assiduité (présence et respect des horaires)*
- *participer aux différentes évaluations et examens proposés en cours de formation*
- *respecter les règles de civilité*
- *adopter un comportement conforme à la vie en groupe (respect du formateur, des stagiaires.....)*
- *respecter le règlement intérieur du centre de formation et/ou de l'entreprise*

Durant votre période de formation, vous avez un statut de stagiaire de la formation professionnelle et de ce fait, vous continuez :

- *à réaliser votre actualisation mensuelle*
- *à signaler à Pôle emploi, tout changement dans votre situation*

En fin de formation, réinscrivez-vous (pole-emploi.fr) si vous êtes toujours à la recherche d'un emploi.

Avez-vous pensez à mobiliser votre compte personnel de formation (CPF) ? Il peut financer tout au partie de votre formation. Informez votre conseiller Pole Emploi et votre centre de votre choix de mobiliser ou non votre CPF.

PRECISION SUR VOTRE DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Pendant la durée de la formation, continuez à déclarer votre situation mensuelle (3949, pole-emploi.fr)



« Que dois-je répondre à la question Etes-vous inscrit à une session de formation ou suivez-vous une formation ? »

Réponse : dès le 1^{er} mois, vous devez déclarer être en formation



« Que dois-je répondre à la question Etes-vous toujours à la recherche d'un emploi ? »

Réponse : Vous devez répondre OUI tant que vous êtes en formation.

PRECISION SUR LES ABSENCES ET INCIDENCES POUR VOTRE ALLOCATION POLE EMPLOI

En cas d'absence, présentez à votre centre de formation les justificatifs liés à votre absence. Votre centre de formation informe Pole Emploi de vos absences (périodes et motifs).



« Comment suis-je informé des absences déclarées par le centre de formation ? »

Réponse : Vous les visualisez depuis votre espace personnel Pole-emploi.fr, dans la tuile «*Mon suivi de formation*».

En cas de contestation, contactez votre conseiller Pole Emploi. Il examinera votre demande au regard des justificatifs que vous produirez.



Une question sur votre projet de formation, son financement, votre rémunération, ...
Contactez votre conseiller Pole Emploi.



« J'ai été absent pour événement familial. Quelle sera le montant de mes allocations versées par Pole Emploi ? »

Réponse : aucune journée d'allocation Pole Emploi n'est déduite si vous avez justifié d'une absence pour événement familial tel que prévu par le Code du travail :

Le Code du Travail, dans ses articles l'article L. 3142-1 et L.3142-4, définit les motifs et durées des absences pour événement familial :

- Quatre jours pour son mariage/PACS
- Trois jours pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption. Ces jours d'absence ne se cumulent pas avec les congés accordés pour ce même enfant dans le cadre du congé de maternité
- Cinq jours pour le décès d'un enfant.
- trois jours pour le décès du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, du concubin, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur.
- Un jour pour le mariage d'un enfant.
- Deux jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant.

A la condition que vous ayez fourni un justificatif pour cette absence auprès du centre de formation, le montant de votre allocation Pole Emploi reste inchangé

De même, aucune journée d'allocation Pole Emploi n'est déduite si l'absence est non imputable au stagiaire (par exemple : absence du formateur, absence à des cours non obligatoires, fermeture du centre pour une durée inférieure à 15 jours).

Pour tout autre motif, une journée d'absence complète donne lieu à une journée d'allocation en moins.



« J'ai été absent du vendredi au lundi. Qu'en est-il de la période du week-end ? »

Réponse : le centre de formation informe Pole Emploi de votre absence en ôtant les 2 jours du week-end sauf en cas d'arrêt maladie.



« J'ai été absent une demi-journée. Pole Emploi va-t-il me déduire une demi-journée d'allocation ? »

Réponse : non, le décompte se fait par journées pleine. Pole Emploi verse des journées d'allocations.

En conséquence, Pole Emploi demande à votre centre de formation de déclarer uniquement les absences d'une journée complète.

Néanmoins, des absences courtes, répétées et non justifiées peuvent remettre en cause la poursuite de votre formation, conduire à sa suspension, voire à son interruption. Le règlement intérieur du centre de formation vous précise les conditions de sanction.

De plus, vous encourez une radiation de la liste des demandeurs d'emploi telle que prévue par le code du travail.

PRECISION SUR L'ABANDON DE FORMATION

Les motifs d'abandon sont les suivants :

- Retour à l'emploi
- Création/reprise d'entreprise
- Arrêt maladie/congé maladie
- Raison matérielle : mobilité, déménagement, finance
- Abandon du projet de formation
- Autres motifs d'abandon justifiés par le DE
- Abandon non justifié par le DE



Question : en cas d'abandon, dois-je me réinscrire à Pole Emploi ?

Réponse : non, en cas d'abandon, vous êtes automatiquement réinscrit dans votre catégorie initiale



« quelles sont les conséquences d'un abandon ? »

Réponse : en cas d'abandon non légitime, vous encourez une radiation de la liste des demandeurs d'emploi telle que prévu par l'article L.5412-1 -3°- b du Code du travail.

Pour consulter le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/9/ETSD1707531D/fo/texte>